



Le 16 décembre 2025

**Objet : Le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River**

La protection de la santé humaine, de la rivière des Outaouais et des générations futures doit toujours primer. Les communautés ont droit à la transparence, au respect et à une voix réelle dans les décisions qui touchent leur territoire, leur eau et leur sécurité, en particulier lorsqu'il est question de déchets nucléaires.

Les préoccupations entourant le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River sont entièrement légitimes. Aucune communauté ne souhaite que des déchets nucléaires soient entreposés à proximité d'un grand cours d'eau comme la rivière des Outaouais.

Cela dit, il importe de reconnaître une réalité difficile : les déchets en question existent déjà et se trouvent actuellement sur le site de Chalk River, en bordure de la rivière, dans le cadre d'une installation nucléaire mise hors service. Le défi auquel nous sommes confrontés n'est donc pas de savoir si ces déchets devraient s'y trouver — ils y sont déjà — mais plutôt de déterminer comment ils peuvent être retirés de la rive et gérés de façon sécuritaire, responsable et sous la surveillance la plus rigoureuse possible.

L'hiver dernier, dans le cadre de mes fonctions au sein du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, j'ai exprimé mon soutien sur [la position informée et les recommandations des Gardiens de la rivière des Outaouais](#). J'y ai souligné l'importance de s'attaquer aux déchets historiques présents sur le site de Chalk River tout en protégeant la santé humaine et les écosystèmes, et j'ai insisté sur la nécessité de mettre en place un processus robuste de surveillance continue afin de répondre aux préoccupations de la communauté.

Dans le cadre législatif actuel encadrant la décision de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), j'ai plaidé en faveur d'améliorations au nom de notre communauté, notamment dans les domaines suivants :

1. **Manque de consultation sur les alternatives** : Une préoccupation procédurale majeure concernant le processus actuel de la CCSN est qu'il était limité à l'évaluation et à la consultation sur une seule option présentée par les promoteurs du projet. Il ne tient pas compte de l'importance d'explorer diverses alternatives et de mener des consultations approfondies avec les communautés autochtones et non autochtones sur ces alternatives. Les voix des communautés touchées doivent être au centre de ces discussions, et non en marge.
2. **Modernisation de la loi pour l'aligner sur la DNUDPA** : Nous demandons au gouvernement, en particulier le ministre des Ressources naturelles, de moderniser la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires. Cette modernisation devrait s'aligner sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Loi sur la DNUA), reflétant ainsi de manière progressive les demandes de longue date des Premières Nations.
3. **Surveillance par la communauté** : Les membres de notre communauté, qu'ils soient autochtones ou non, devraient jouer un rôle actif dans la surveillance de l'installation de gestion des déchets près de la surface et des laboratoires de Chalk River, en veillant au respect des normes les plus strictes en matière de surveillance, de transparence, d'établissement de rapports, de garanties, de contrôle et de respect des règles.
4. **Rôle des pouvoirs publics et du secteur privé** : Le secteur privé ne doit pas prendre les décisions clés en matière de gestion des déchets nucléaires. À Chalk River, cette approche a été initiée par la décision du Premier ministre Stephen Harper de privatiser une partie de la gestion des déchets nucléaires. Bien que le secteur privé puisse être un partenaire précieux, il est impératif que le gouvernement prenne l'initiative dans les questions d'importance sur la santé et la sécurité, telles que la gestion des déchets nucléaires et la protection de nos communautés.

Des renseignements supplémentaires et un contexte détaillé sur ma position sont disponibles dans le cadre de mon [mémoire et de mon intervention](#) devant la Commission, ainsi que dans un article publié par le [National Observer](#).

Je demeure engagée à travailler avec les résidents, les partenaires autochtones, les organisations environnementales et les experts afin de veiller à ce que les décisions liées à la gestion des déchets nucléaires accordent la priorité à la sécurité, à la responsabilité et à la protection de l'environnement à long terme.

Un dialogue continu et une surveillance communautaire sont essentiels pour bien faire les choses.

Sophie Chatel, députée pour Pontiac—Kitigan Zibi



Sophie Chatel 

Députée de Pontiac / Member of Parliament for Pontiac

House of Commons / Chambre des communes

180 Queen Street / 180, rue Queen

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Téléphone : (613) 995-3950